

Le nombre d'élèves va s'effondrer d'ici dix ans : classes fermées ou moins chargées ? La France face au défi de la baisse historique des effectifs

Le chiffre a la brutalité d'un avertissement. D'ici à 2035, la France comptera 1 676 800 élèves de moins qu'en 2025, soit une baisse de 14,2 % des effectifs scolaires ! Du jamais-vu...

La projection, publiée par le service statistique du ministère de l'Éducation nationale, ne décrit pas, d'évidence, un accident conjoncturel mais un mouvement plus profond, déjà engagé et nourri par la baisse des naissances amorcée depuis 2010. L'école française entre désormais dans une décennie de contraction et va devoir faire des choix.

Le phénomène de baisse des effectifs est connu, mais son ampleur annoncée change l'échelle du débat. Dans le premier degré (écoles maternelles et élémentaires), la baisse atteindrait ainsi 933 000 élèves, soit – 15,2 %. Dans le second degré (collèges et lycées), elle serait de 743 800 élèves, soit – 13,2 %. Le primaire est en première ligne, parce qu'il encaisse immédiatement le recul des naissances.

Le secondaire suivra avec retard, à mesure que les générations moins nombreuses avanceront dans le système. Dès la rentrée 2026, le choc sera déjà visible : – 125 400 élèves dans le premier degré, contre – 36 200 dans le second.

Moins d'élèves doit-il signifier moins de classes ?

Ces données dessinent une onde longue qui va traverser toute l'institution et obligent à regarder autrement la carte scolaire, les besoins en personnels, l'implantation des établissements et la répartition des moyens.

Le ministre de l'Éducation nationale, Édouard Geffray, parle d'une "vague sismique". L'expression n'est pas excessive, car ce qui se joue ne relève pas seulement de la gestion administrative. C'est la forme même du service public d'éducation sur le territoire qui est en cause. La tentation, pour l'État, serait de faire coller les moyens à la démographie, et donc de fermer des classes quand les effectifs baissent, de regrouper quand le seuil n'est plus atteint, ou encore de réduire le nombre de postes pour ajuster la dépense. Le raisonnement paraît logique, mais il ne va pourtant pas de soi.

Dans les territoires ruraux, la baisse des élèves peut accélérer les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI). Dans les espaces urbains, et particulièrement là où le maillage est très dense, la question d'une recomposition du réseau scolaire est déjà posée. Si "l'année prochaine encore, on ne fermera aucune école sans l'accord du maire", "compte tenu de ces chiffres, ce principe a vocation à se conjuguer différemment", a averti le ministre de l'Éducation nationale.

Mais suivre mécaniquement la courbe démographique reviendrait à trancher une question politique comme s'il s'agissait d'une simple opération comptable. Or la baisse du nombre d'élèves peut aussi être l'occasion rare de corriger un mal ancien de l'école française : des classes surchargées, des équipes pédagogiques sous tension, un accompagnement insuffisant des élèves les plus fragiles.

La réponse ne pourra pas être uniforme et, d'ailleurs, les projections elles-mêmes insistent sur les contrastes territoriaux. Certaines académies, comme Paris, seraient très fortement touchées. D'autres résisteraient davantage. Dans le second degré, la Guyane et Mayotte verraient même leurs effectifs progresser. Autrement dit, il n'existe pas une France scolaire, mais plusieurs.

Au final, un choix de société

Cette hétérogénéité interdit donc les solutions automatiques et impose, au contraire, de distinguer les endroits où la baisse justifie une réorganisation, de ceux où elle devrait permettre une amélioration des conditions d'apprentissage. Fermer partout des classes et parfois des établissements au nom de la démographie serait une facilité budgétaire. Ne rien bouger n'aurait pas davantage de sens. Entre les deux, il y a une politique à construire.

Le choc annoncé par le ministère est donc moins seulement quantitatif qu'institutionnel. La France sait désormais que sa population scolaire va diminuer fortement. Reste la question décisive : cette baisse sera-t-elle absorbée comme une réduction de voilure, ou saisie comme une chance de desserrer enfin l'étau qui pèse sur les classes, les enseignants et les élèves ? Sous la froideur des chiffres, c'est bel et bien un choix de société qu'il faudra faire pour l'école et, plus encore, l'école publique.

QUESTION :

La baisse démographique scolaire à venir est-elle une bonne nouvelle pour le budget de l'état ?

Selon vous, faut-il privilégier une baisse des effectifs par classe ou une baisse des effectifs des enseignants ?

Grève dans l'Education nationale : le ministère annonce 10 % de participation, contre environ 30 % pour les syndicats

Le personnel éducatif se mobilise contre la suppression annoncée de 1 891 postes dans le premier degré et 1 365 dans le second degré. De multiples manifestations ont eu lieu.

La baisse démographique invoquée par le gouvernement pour supprimer des postes ne convainc pas les profs. Entre 10 % et 30 % des enseignants sont en grève ce mardi 31 mars, contre les fermetures de classes et pour la revalorisation des salaires. Au total, 4 000 suppressions de postes d'enseignants, public et privé confondus, sont donc attendues pour la rentrée 2026, dont 1 891 dans le premier degré public et 1 365 dans le second degré.

«On a une chute démographique comme jamais notre pays n'en a connue dans son histoire», a justifié le ministre de l'Éducation nationale Édouard Geffray, lundi 30, mars à Lyon. «On fait tout notre possible pour minimiser les conséquences de ces fermetures de classes», a-t-il ajouté. «Ce n'est pas la démographie qui a servi de boussole à la prise de décision, dénonce Sophie Vénétitay, secrétaire générale du Snes-FSU, le syndicat majoritaire dans le second degré, c'est la volonté manifeste et assumée par ce ministre et par tant d'autres de faire des économies sur le service public d'éducation».

Des choix budgétaires «court-termistes»

Selon le ministère de l'Éducation nationale, 9,68 % des enseignants ont répondu à l'appel à la grève d'une intersyndicale (FSU, Unsa, CFDT, CGT et Sud) qui dénonce des choix budgétaires «court-termistes» aggravant la dégradation d'un service public d'éducation déjà «exsangue». Le taux de grévistes atteint 13,2 % dans le premier degré (maternelles et élémentaires) et 7,18 % dans le second degré, dont 9,7 % dans les collèges, 4,94 % dans les lycées généraux et 3,5 % dans les lycées professionnels, a détaillé le ministère dans un communiqué. En incluant les autres personnels, la moyenne est de 7,56 %.

Les syndicats font part d'une mobilisation plus importante, avec 25 % de professeurs grévistes, dont près de 20 % à Paris et environ 30 % à Lyon, à Créteil et en Normandie, selon le Snes-FSU, et autour de 30 % dans les écoles, estime le SNUipp-FSU, premier syndicat du primaire.

«Ici, 100 heures vont être supprimées»

«Cette journée vient après des semaines de mobilisations, commencées en janvier», rappelle la secrétaire générale du Snes-FSU. Le 17 février, plusieurs centaines de personnes ont notamment manifesté à Paris et quelque 6,16 % d'enseignants d'Île-de-France étaient en grève. Temps fort d'une semaine d'actions, la grève de ce mardi s'accompagne de manifestations dans de nombreuses villes. À Paris, un cortège est parti à 14 heures de Luxembourg en direction du ministère de l'Éducation nationale.

À Marseille, 800 personnes ont manifesté, dont 200 lycéens, selon la préfecture. «On supprime des postes alors qu'on aurait pu profiter de la baisse démographique [...] pour laisser les moyens tels quels et à ce moment-là, avoir de meilleures conditions d'enseignement pour les élèves», a déploré Éric Mampaey, secrétaire régional Unsa éducation, auprès de l'AFP.

Plus tôt dans la matinée, une dizaine d'élèves ont bloqué l'entrée du lycée Montgrand, dans le centre de Marseille, dénonçant la réduction des moyens. «Ici, 100 heures vont être supprimées», a témoigné Loeiza Cambie, 16 ans, élève de première. «On aura moins d'options et des classes jusqu'à 36 élèves».

À Clermont-Ferrand, où sont supprimés 105 postes sur l'académie, environ 200 personnes ont manifesté derrière la banderole «Pour l'école publique, contre les suppressions de postes». Dans le cortège, Armelle Sunier, 49 ans, professeur des écoles en maternelle, s'est dit «en colère» : «la baisse démographique aurait pu être l'occasion d'avoir plus d'effectifs car il y a beaucoup d'enfants en souffrance et moins de moyens pour les accompagner».

L'inquiétude principale de Nathalie Rougane-Ghilardi, directrice d'une école au nord de Lyon, porte sur les suppressions de postes en structures éducatives spécialisées pour l'accueil d'élèves en situation de handicap. « Supprimer ces postes-là, c'est aberrant. C'est pour ça que je suis en colère», a-t-elle dit à l'AFP, estimant «qu'on a de plus en plus d'enfants» qui pâtissent de la situation.

QUESTION :

Quels sont les enjeux de la baisse démographique pour l'Education nationale ?

Les syndicats de l'éducation nationale ont-ils toujours de l'influence ? Les grèves peuvent-elles être suivies par tous les personnels ?

La nouvelle hausse du Smic affaiblit encore un peu plus le statu quo salarial dans la fonction publique

Si la hausse du Smic prévue au 1^{er} juin s'annonce comme une bonne nouvelle pour les salariés du privé, elle révèle, pour les agents publics, l'ampleur d'un décrochage salarial devenu alarmant. Un million d'entre eux se retrouvent rattrapés par le minimum légal, tandis que les syndicats de la fonction publique interpellent directement le Premier ministre, Sébastien Lecornu, sur le chantier global des carrières et rémunérations.

Alors qu'un groupe de travail autour des rémunérations s'est tenu hier, le 19 mai, réunissant l'administration et les organisations syndicales de la fonction publique, pas un mot n'a été prononcé à la suite de l'annonce de la nouvelle hausse du Smic prévue au 1^{er} juin et de ses conséquences sur les salaires des agents publics.

“Ce groupe de travail sera entièrement consacré à la transposition à la fonction publique de la directive européenne sur la transparence des salaires”, faisait savoir l'entourage du ministre de l'Action et des Comptes publics, David Amiel, en amont du groupe de travail.

Pourtant, cette annonce de hausse du Smic, qui constitue, si ce n'est une bonne nouvelle, du moins un signal encourageant pour les salariés du secteur privé, n'en est pas forcément une pour les agents publics. Elle accentue le décrochage salarial des agents. Selon les syndicats, un million de salariés devrait percevoir une indemnité différentielle afin de ne pas être rémunérés en dessous du salaire minimum. Geste qui, s'il leur paraît indispensable, reste à confirmer et apparaît de toute façon en deçà de leurs attentes.

Selon les récents travaux du collectif Sens du service public, la rémunération des agents de catégorie C sera directement impactée. Sans la mise en place du mécanisme d'indemnité différentielle, leur traitement indiciaire serait inférieur au Smic. Mais, plus grave, selon les travaux du collectif, avec cette nouvelle hausse, un agent de catégorie C ayant 19 ans d'ancienneté dans la fonction publique ne gagnera, en moyenne, que 38 euros bruts mensuels de plus que le Smic.

Le phénomène impactera également les agents de catégorie B qui, même avec 6 ans d'ancienneté, toucheront en moyenne 33 euros bruts mensuels de plus que le Smic, contre 128 euros en 2023. *“Même la catégorie A est rattrapée”,* fait valoir le collectif. Un agent de catégorie A au 1^{er} échelon ne percevra plus que 77 euros bruts de plus que le Smic. *“Le déclassement salarial touche désormais l'ensemble des catégories de la fonction publique”,* analyse le collectif, qui met par ailleurs en avant trois conséquences majeures à cette situation. En premier lieu, les écarts de rémunération entre débutants et agents expérimentés qui se réduisent fortement, *“effaçant progressivement la reconnaissance de l'ancienneté, des qualifications et des responsabilités”.*

Sens du service public estime, par ailleurs, qu'une refonte des grilles devient indispensable pour donner du sens aux parcours professionnels des agents publics et assurer une véritable reconnaissance salariale des métiers publics. Il appelle à une réforme ambitieuse des rémunérations, tandis qu'une partie des agents publics risque de basculer dans une forme de *"paupérisation salariale"*, avec des conséquences directes sur l'attractivité des métiers publics et la qualité du service public.

"Une exaspération profonde" des agents et syndicats

Une situation également dénoncée par les organisations syndicales de la fonction publique qui ont demandé, dans un courrier commun adressé au Premier ministre Sébastien Lecornu, *"une rencontre dans les plus brefs délais"*, sur le sujet de la rémunération des agents publics. *"D'ores et déjà, 356 000 agents perçoivent une indemnité différentielle pour ne pas être rémunérés en dessous du Smic, avancent-elles. A minima, 700 000 seront à nouveau rattrapés par le minimum légal au 1^{er} juin."* Elles précisent également que cette situation touchera les élèves fonctionnaires des corps de catégorie A.

"Ce nouveau tassement des grilles n'est pas acceptable, écrivent les organisations syndicales de la fonction publique dans leur courrier, et l'indemnité différentielle ne peut pas tenir lieu de politique salariale. Elle masque temporairement le problème sans le régler, tout en accélérant l'écrasement des carrières, niant les qualifications, l'expérience professionnelle et le principe même de carrière." Il faut noter que cette indemnité différentielle ne peut être prise en compte dans le calcul des pensions de retraite.

Les organisations syndicales mettent également en avant une perte de pouvoir d'achat qui se poursuit, liée au décrochage du point d'indice, et ce malgré les revalorisations de 2022 et 2023 et l'attribution de 5 points au 1^{er} janvier 2024. *"Ces mesures n'ont jamais permis de compenser l'inflation, assurent-elles. De plus, la non-reconduction, pour la deuxième année consécutive, de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (Gipa) a supprimé tout élément de compensation pour des dizaines de milliers d'agents, souvent en fin de carrière, dont le traitement reste bloqué."*

Celles-ci réitèrent donc, leur demande d'une hausse de la valeur du point d'indice, mettant en avant que l'immobilisme du gouvernement sur ce sujet *"alimente une exaspération profonde"*.

QUESTION :

Quelles sont les conséquences de la hausse du Smic sur les rémunérations des agents publics ?

Est-ce qu'il existe des inégalités de rémunération dans la fonction publique ?

LE SENAT VOTE L'INTERDICTION DES RESEAUX SOCIAUX AUX MOINS DE 15 ANS, SOUS CERTAINES CONDITIONS

Le Sénat a voté ce mardi 31 mars en faveur de l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans. Le processus parlementaire est encore loin d'être achevé, car un désaccord persiste entre le gouvernement et le Sénat.

Ce mardi 31 mars, le Sénat a voté pour interdire les réseaux sociaux aux mineurs de moins de 15 ans sous certaines conditions, montrant néanmoins des divergences juridiques avec le gouvernement et le président Emmanuel Macron, qui a fait de cette réforme une promesse de fin de quinquennat.

Après l'Assemblée nationale fin janvier, les sénateurs ont adopté très largement une proposition de loi macroniste, qui ferait de la France un des premiers pays à instaurer une «majorité numérique» de ce type.

Le processus parlementaire est encore loin d'être achevé, car un désaccord persiste entre le gouvernement, qui prône une interdiction large, et le Sénat, qui a opté pour une autre rédaction.

La chambre haute, qui craint une atteinte disproportionnée aux libertés fondamentales si l'interdiction était absolue, a préféré un système à deux vitesses, distinguant deux types de plateformes.

Celles qui nuisent à «l'épanouissement physique, mental ou moral» de l'enfant devront figurer sur une liste définie par arrêté ministériel, et seraient interdites aux moins de 15 ans, avec une vérification de l'âge. Pour les autres plateformes, l'accord préalable d'au moins un parent sera nécessaire avant que l'enfant y ait accès.

Une entrée en vigueur en septembre ?

Le gouvernement, qui juge cette rédaction incompatible avec le droit européen, va saisir la Commission européenne d'ici la fin de la semaine, a annoncé la ministre du Numérique Anne Le Hénanff. Celle-ci fera des recommandations dans un délai d'environ «trois mois», selon elle.

Nourris de cette analyse, députés et sénateurs se réuniront ensuite lors d'une commission mixte paritaire (CMP) pour s'accorder sur un texte commun, qui devra alors être soumis au vote des deux chambres.

L'exécutif vise une entrée en vigueur au mois de septembre, une promesse relayée de tout son poids par Emmanuel Macron, qui en a fait un cheval de bataille avant la fin de son deuxième quinquennat.

QUESTION :

Selon vous, quels sont les enjeux de l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans ?

Faut-il interdire ou prévenir ?

Resto U du Crous : le tarif spécial à 1 euro pour tous les étudiants à partir du 4 mai

Adoptée lors du vote du budget 2026, la généralisation du repas à 1 euro pour l'ensemble des étudiants entrera en vigueur ce lundi 4 mai. Cette mesure vise à répondre à la précarité étudiante, voici comment en profiter.

Le compromis trouvé lors du vote de la loi de finances 2026 se concrétise. À compter du 4 mai prochain, le tarif de restauration à 1 euro dans les restaurants universitaires (Resto U ou RU) ne sera plus réservé aux seuls étudiants boursiers ou en situation de précarité avérée, mais étendu à tous.

Ces resto U déjà très appréciés des étudiants, avec [47 millions de repas servis l'an dernier](#) et 78 % de satisfaction mesurée pour « l'équilibre des repas proposés et la qualité gustative », risquent fort de voir un nouvel afflux d'étudiants affamés arriver à leurs portes.

À partir du lundi 4 mai 2026, le tarif de 1 euro le repas sera proposé à tous les étudiants et non plus seulement les étudiants boursiers qui justifient de revenus modestes via une demande de [Dossier Social Etudiant](#). L'an dernier la moitié des repas servis concernaient ce tarif à 1 euro au lieu du « ticket modérateur » fixé à 3,30 euros.

Composé d'un plat principal et, au plus, deux ajouts (entrée, fromage, dessert, fruit...) ce repas est à 1 euro est possible une fois par service (déjeuner et dîner). Les étudiants qui le souhaitent pourront prendre des suppléments à ce repas, au tarif généralement observé de 0,80 euro par élément en plus (tarif habituel).

Le dispositif s'appliquera dans l'ensemble des restaurants universitaires (RU) et cafétérias voire Crous'Truck (soit environ 900 points de restauration partout en France). Pour y accéder, les étudiants devront remplir les conditions suivantes :

- Étudiants munis d'une carte de scolarité, titulaires d'une carte d'étudiant des métiers (apprentis et alternants), doctorants et jeunes en service civique.
- La création et l'utilisation d'un compte de paiement du Crous « Izly » est obligatoire pour attester du statut (et payer plus rapidement).
- La mesure est limitée à un repas par service (midi et soir).

Pour rappel, les étudiants éloignés d'un resto U peuvent bénéficier d'une carte prépayée « carte d'aide à la restauration étudiante (CARE) » distribuée par le CNOUS permettant de financer vos repas.

Si le tarif à 1 euro pour tous débute officiellement ce lundi 4 mai 2026, l'année 2026 marque [un tournant budgétaire](#) pour le réseau qui s'attend à une augmentation massive de sa fréquentation. 9 nouveaux recrutements pour le Crous de Bordeaux Aquitaine, 20 pour le Crous de Créteil... La loi de finances a acté le recrutement de 204 agents supplémentaires partout en France pour renforcer les équipes de 7 500 personnels déjà en place.

Une enveloppe de 5 millions d'euros est débloquée pour des investissements en matériels. Ces moyens visent à préparer les infrastructures à l'augmentation attendue de la fréquentation, le réseau ayant déjà enregistré une hausse d'activité de 1,4 % sur l'année écoulée.

Malgré les investissements annoncés, des inquiétudes subsistent quant à la capacité d'absorption des restaurants. Les flux sont aujourd'hui concentrés sur une plage horaire réduite : en 2025, 55 % des passages en caisse se sont effectués entre 12h00 et 13h00. Pour éviter la saturation, les Crous envisagent le déploiement de médiateurs pour fluidifier les files d'attente et le développement de solutions alternatives comme le « click and collect ».

Au-delà des files d'attente, une partie des organisations étudiantes exprime aussi la crainte d'un manque de disponibilité des plats en fin de service, d'une réduction des portions ou la fin des repas à emporter pour le soir (des mesures compensatoires déjà annoncées par certains restaurants)... Le Crous indique de son côté maintenir sa politique d'approvisionnement (produits bio et locaux) tout en surveillant l'évolution de la fréquentation pour ajuster les capacités de production des cuisines.

QUESTION :

Commentez la mesure : son (ses) objectif(s), l'application aux étudiants, la mise en œuvre par le CROUS...

Selon vous, quels sont les points de vigilance ?



"Il faut qu'on arrête avec ces spirales mortifères" : le ministre de l'Éducation nationale saisit la justice sur l'algorithme de TikTok, notamment pour "provocation au suicide"

"En moins de 20 minutes, sans avoir liké quoi que ce soit, on s'est retrouvés avec des vidéos dépressives", déplore Edouard Geffray, jeudi sur France Inter, expliquant avoir fait un test avec son cabinet.

Le ministre de l'Éducation nationale Edouard Geffray annonce, jeudi 26 mars sur France Inter, (Nouvelle fenêtre) avoir saisi le procureur de la République de Paris au titre de l'article 40 du code de procédure pénale pour "provocation au suicide" et "transfert de données à caractère illicite" concernant l'algorithme de TikTok.

"J'ai fait le test", explique Edouard Geffray. "On a créé avec mon cabinet un compte" sur TikTok, "en disant qu'on avait 14 ans". "En moins de 20 minutes, sans avoir liké quoi que ce soit", détaille le ministre, "on s'est retrouvés avec des vidéos dépressives", "des véritables tutoriels de scarifications" et "des vidéos d'incitation au suicide".

Une clé USB remise au procureur

"Il faut qu'on arrête avec ces spirales mortifères qui embarquent les adolescents dans des directions qui sont dangereuses pour leur vie", déclare le ministre de l'Éducation nationale. Edouard Geffray assure avoir transmis au procureur de la République de Paris "une clé USB" lui montrant "le film du système".

Le parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire en novembre 2025, à la suite du signalement du député socialiste Arthur Delaporte, dénonçant notamment la *"facilité d'accès"* des *"mineurs"* à l'algorithme de TikTok, *"susceptible de pousser"* les plus *"vulnérables vers le suicide"*, selon la procureure de Paris Laure Beccau.

Si vous avez des pensées suicidaires, si vous êtes en détresse ou si vous voulez aider une personne en souffrance, il existe plusieurs services d'écoute anonymes et gratuits. Le numéro national 3114 est notamment joignable 24h/24 et 7j/7 et met à disposition des ressources sur son site (Nouvelle fenêtre). L'association Suicide écoute (Nouvelle fenêtre) propose un service similaire au 01 45 39 40 00. D'autres numéros, dédiés notamment aux plus jeunes, sont disponibles sur le site du ministère de la Santé (Nouvelle fenêtre). Le ministère propose aussi une page consacrée à la formation, pour repérer, évaluer et intervenir .

QUESTION :

Pensez-vous que c'est au ministre de l'Éducation nationale de réaliser un signalement au Procureur de la République (article 40) ? Tik Tok est-il responsable des recherches réalisées sur sa plateforme ?

Est-ce qu'il existe des mesures d'accompagnement au sein des établissements scolaires pour les élèves en situation de fragilité ?

Fonction publique : les salaires repartent à la hausse mais l'inquiétude demeure

Après deux années de baisse, le salaire net moyen des agents publics était en hausse de 1,7 % en 2024. Un semblant d'embellie toujours jugé insuffisant par les syndicats qui alertent sur l'« urgence » de revaloriser les rémunérations face à l'inflation persistante.

L'année 2024 est-elle à marquer d'une pierre blanche en matière de rémunérations dans le secteur public ? C'est ce que laissent suggérer les données publiées le 6 mai par l'Insee sur l'évolution des salaires dans la fonction publique. Après une baisse de 1,4 % en 2022 puis de 0,7 % en 2023, le salaire net moyen des agents publics était en hausse de 1,7 % en 2024 en euros constants, c'est-à-dire corrigé de l'inflation. Les agents ont alors perçu 2 742 euros en moyenne par mois, soit 90 de plus qu'en 2023 et 215 de plus qu'en 2022.

Plusieurs raisons à cela. Outre le reflux de l'inflation (+ 2 % après + 4,9 % en 2023 et 5,2 % en 2022), la croissance s'explique en partie par les mesures de revalorisation générale. D'une part, l'augmentation de 1,5 % de la valeur du point d'indice intervenue en juillet 2023 et qui a eu « un effet en année pleine » en 2024 et, d'autre part, l'attribution, au 1er janvier 2024, de 5 points d'indice « majoré » à l'ensemble des agents publics.

S'y sont surtout ajoutées des mesures catégorielles de revalorisation, notamment à l'éducation nationale, à la justice et à l'intérieur. Des mesures qui ont « principalement » porté sur la « partie indemnitaire » et se sont ainsi traduites par une augmentation des primes, précise l'Insee en citant aussi le cas des primes attribuées aux personnels mobilisés dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques de 2024.

« La légère hausse observée n'efface pas l'impact de l'inflation et le décrochage des rémunérations des agents vis-à-vis des salariés », rétorque Luc Farré, le secrétaire général de l'UNSA-Fonction publique. Selon l'Insee, toujours, les rémunérations augmentent effectivement moins vite dans la fonction publique que dans le secteur privé. Les dernières données de l'institut statistique « ne sont que des moyennes et peuvent cacher d'importantes disparités », ajoute Pascal Kessler, le président de la Fédération autonome de la fonction publique.

Preuve en est, la croissance des salaires observée dans chaque versant. Alors qu'il était en hausse de 2,6 % pour les agents de l'Etat, le salaire des agents territoriaux n'a augmenté « que » de 1,3 % en 2024 et celui des agents hospitaliers de 0,7 %. C'est la conséquence notamment du périmètre d'application des mesures catégorielles et indemnitaires centrées en particulier sur l'Etat. L'attribution des primes « est aussi très variable et ne concerne pas tous les agents », affirme Gaëlle Martinez, déléguée générale de Solidaires-Fonction publique.

« Certes, les rémunérations ont augmenté en 2024. Sur le plan macro, on pourrait dire que c'est mieux que rien, mais quand on regarde dans le détail on en est loin », abonde Laure Revel, la secrétaire générale de la CFDT Fonctions Publiques en pointant également les inégalités persistantes de rémunérations entre les femmes et les hommes. « Il y a un vrai effet loupe », renchérit la secrétaire générale de la Fédération

syndicale unitaire, Caroline Chevé. « Dès qu'on élargit la focale, on voit que cette augmentation ne fait qu'amortir la baisse régulière des rémunérations et ne compense pas l'évolution des prix sur la période », abonde la syndicaliste en réclamant une hausse du volet indiciaire des rémunérations. Un constat partagé par ses collègues syndicalistes et notamment par Luc Farré de l'UNSA : « Il ne faudrait pas que ces données de l'Insee cachent la nécessité de revoir les grilles salariales et d'avoir un système de revalorisation de la valeur du point d'indice en fonction de l'inflation. »

Si le gouvernement a décidé de relancer ce chantier sensible des rémunérations, il exclut néanmoins pour le moment – comme en 2025 – des mesures générales de revalorisation au regard notamment du contexte budgétaire. Une perspective inimaginable pour les syndicats qui, d'ailleurs, le 13 avril, ont claqué la porte de la réunion de lancement de ce cycle de discussions. « Il y a pourtant urgence à agir », avaient alors tonné les organisations syndicales en réclamant aussi des « mesures immédiates » pour « compenser les pertes de pouvoir d'achat » liées à l'inflation et à la hausse des prix du carburant en raison de la crise au Moyen-Orient.

L'exécutif a répondu en partie à leurs revendications via une circulaire du 5 mai de David Amiel. Dans cette missive, le ministre de l'action et des comptes publics demande aux ministères de faciliter le recours au télétravail des agents de l'Etat (dans la limite de trois jours par semaine), de réduire leurs déplacements professionnels « évitables » mais aussi de les sensibiliser sur la possibilité pour eux de bénéficier, s'ils y sont éligibles, de l'indemnité carburant de 50 euros destinés aux travailleurs modestes « grands rouleurs ». Toujours insuffisant néanmoins selon les syndicats.

Pour la Fédération générale des fonctionnaires de Force ouvrière, cette circulaire « n'est qu'une illusion et évite soigneusement le cœur du problème, la perte massive de pouvoir d'achat ». Même tonalité du côté de la CGT Fonction Publique : les premières mesures « ne sauraient être constitutives d'un solde de tout compte ». Sollicité pour savoir si d'autres dispositifs seront mis en place, l'entourage de David Amiel n'a pas répondu. Les syndicats devraient en tout cas continuer à mettre la pression sur le gouvernement sur ces sujets salariaux. Et ce, d'autant plus en cette année d'élections professionnelles. Elles se tiendront le 10 décembre.

QUESTION :

Présentez la structuration de la rémunération des fonctionnaires.

Selon vous, le point d'indice devrait-il être indexé sur l'inflation ? Quelles seraient les conséquences pour les agents ? Pour l'Etat ?

Statut de fonctionnaire pour les AESH : après le rejet par le Sénat, une ouverture avec le ministère de l'EN

Alors que les organisations syndicales ne cessent de se mobiliser pour réclamer un statut de fonctionnaire pour les Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), le Sénat rejetait, mercredi 7 janvier, une proposition de loi visant à la création d'un corps de catégorie B pour ces personnels.

« Le résultat serait objectivement intenable »

Portée par la sénatrice socialiste Marie-Pierre Monier, cette proposition de loi prévoyait de « fonctionnariser » automatiquement les AESH avec plus de 3 ans d'ancienneté, et au moyen d'un concours pour les autres. Ce statut permettrait, entre autres, d'améliorer leur formation et leur rémunération. En effet, « aujourd'hui, les AESH restent dans une précarité inacceptable : un salaire moyen d'environ 850 euros, très majoritairement à temps partiel, des conditions de travail qui se dégradent et une formation largement insuffisante », estimait Marie-Pierre Monier dans la Dépêche.

D'après Ouest-France, le ministre de l'Education nationale, Edouard Geffray, s'était également opposé au texte, estimant que « le résultat serait objectivement intenable par rapport au reste de la fonction publique ». Cependant, selon l'AEF, il « n'excluait pas la fonctionnarisation à terme d'une partie des AESH », et s'était dit « très ouvert à engager la réflexion sur la possibilité d'intégrer un corps sur concours », après « une étude d'impact qui définisse les modalités et sur quelle part d'entre eux » porterait le dispositif.

Le coût, estimé à 4,3 milliards d'euros, de la proposition de loi avait également été évoqué par certains sénateurs pour justifier leur opposition. Cependant, Marie-Pierre Monier soulignait que « le système actuel en coûte déjà près de 3 milliards et fonctionne mal. Des enfants n'ont pas toutes leurs heures d'accompagnement, des familles sont en grande difficulté et les AESH sont épuisés ».

50 000 élèves sans AESH à la rentrée 2025

Colombe Brossel, sénatrice socialiste, a déploré ce « statut quo », craignant d'avoir « à nouveau à la rentrée prochaine des dizaines de milliers d'enfants sans AESH, il y aura de nouveau des démissions parce que ces AESH préféreront faire autre chose ». Ce que confirmait Ludivine Leroy, AESH, sur France Bleu : « J'avoue franchement que si une opportunité meilleure se présentait, je pense que je sauterais le pas. Je partirais alors que j'adore vraiment mon métier et j'adore ce que je fais. Mais ça ne fait pas tout malheureusement, le salaire est vraiment très bas. Les conditions sont vraiment pitoyables aujourd'hui pour les AESH. C'est vraiment très frustrant de se dire qu'on voudrait tellement faire plus pour ces enfants. Et on ne peut pas, on n'a pas les moyens pour le faire. »

À la rentrée 2025, près de 50 000 élèves en situation de handicap n'avaient pas d'accompagnants, un chiffre descendu à 42 000 en octobre, selon Edouard Geffray.

Le ministre de l'Education nationale Edouard Geffray vient d'annoncer ce mercredi 25 février que des travaux sur le statut des AESH allaient démarrer en mars entre le ministère et les syndicats enseignants.

Le 26 mars 2026, la Depp a publié les données statistiques sur les conditions d'exercice des AESH. Dans son rapport, elle indique qu'en 2024-2025, 98% des AESH ont travaillé à temps incomplet. La Depp précise également que leur salaire net mensuel moyen s'élevait à 1 030 euros. Enfin, que 90% d'entre eux estimaient ne pas être rémunérés à la hauteur du travail accompli.

QUESTION :

En quoi la création d'un statut particulier pour les AESH améliorerait les conditions de travail ? Que pensez-vous de la proposition de « fonctionnarisation automatique » ?

Pensez-vous que la création d'un statut de fonctionnaire pour les AESH permettent de réduire le nombre d'élèves sans accompagnants ?

Toulon : un mineur de 13 ans en garde à vue après avoir apporté un pistolet semi-automatique dans son collège

Le collégien portait une arme dans sa veste. L'incident intervient quelques semaines après qu'une enseignante a été poignardée dans un autre établissement du Var, à Sanary-sur-Mer, et le jour où un adolescent a agressé au couteau une autre élève près de Nantes.

Un adolescent âgé de 13 ans a été placé en garde à vue après avoir été interpellé avec un pistolet semi-automatique appartenant à son père dans son collège à Toulon (Var), a-t-on appris vendredi auprès du parquet.

Le collégien a été interpellé jeudi après-midi dans son établissement alors qu'«il portait dans sa veste un pistolet semi-automatique de petit calibre», a précisé le procureur de la République de Toulon Raphaël Balland.

Déférés ce samedi

« Aucun élément ne permet de penser que le collégien avait l'intention de s'en prendre au personnel de l'établissement », a-t-il ajouté. L'adolescent, né en septembre 2012, a été placé en garde à vue au commissariat de police de Toulon, du chef de port d'armes de catégorie B.

« Ayant expliqué l'avoir dérobé à son père, ce dernier est également placé en garde à vue, la possession nécessitant une autorisation dont il ne bénéficiait pas », a ajouté Raphaël Balland.

Dans un communiqué de presse, le procureur annonce déférer l'adolescent et son père samedi. Selon cette même source, le collégien « avait déjà apporté cette arme à l'école la veille de son interpellation, par crainte de violences de l'un de ses camarades pour une chamaillerie d'enfants ». « Ils s'étaient finalement réconciliés et avaient ensuite tiré en l'air ensemble depuis le toit d'un parking à proximité, ajoute le procureur. Le lendemain, jour de son interpellation, le mineur [est] revenu avec l'arme qui s'était enrayée pour la manipuler avec d'autres camarades du collège. »

Recrudescence des signalements

Dans le Var, début février, un élève d'un collège de Sanary-sur-Mer avait grièvement blessé une professeure d'arts plastiques en la poignardant à quatre reprises. Elle avait dû subir une intervention chirurgicale puis passer plusieurs jours en soins intensifs.

Vendredi, une adolescente a été agressée au couteau par un autre élève dans un lycée à Ancenis (Loire-Atlantique), entre Nantes et Angers, et a été hospitalisée, a annoncé la préfecture, évoquant un « différend personnel ».

Face à la recrudescence de signalements d'armes blanches dans les écoles - qui ont bondi de 15% entre février 2024 et février 2025, selon le gouvernement -, des contrôles de sacs ont été renforcés. Environ 525 armes blanches ont ainsi été saisies entre mars et décembre 2025.

QUESTION :

Que risque un élève qui se rend dans son établissement scolaire avec une arme ?

Quelles mesures peuvent être mises en œuvre pour enrayer la montée en violence avec arme chez les adolescents ? Que pensez-vous des contrôles de sacs ponctuels à l'entrée des établissements ? (Intérêts et limites)